

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-
DE-KAMOURASKA
MRC DE KAMOURASKA**



RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-02

VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 90-02-04 AFIN DE PERMETTRE L'USAGE D'ARTISANAT RELIÉ AU GROUPE COMMERCE ET SERVICE 1 DANS UN BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) à la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska;

CONSIDÉRANT qu'un règlement de zonage est actuellement applicable au territoire de la municipalité et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement;

CONSIDÉRANT QU'un qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par Steeve Santerre lors de la session du 9 mars dernier;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

QUE le conseil municipal de Sainte-Hélène-de-Kamouraska adopte le règlement numéro 2021-02 et décrète ce qui suit, à savoir;

ARTICLE 1

Le règlement de zonage numéro 90-02-04 est modifié de la façon suivante :

1° En remplaçant le 3e paragraphe du 1er alinéa de l'article 3.3.2.1 par ce qui suit :

« 3. l'usage ou l'activité doit être intégré à un bâtiment résidentiel tout en occupant une superficie inférieure aux espaces résidentiels (à l'exception des activités artisanales qui peuvent être localisées dans un bâtiment complémentaire) »

2° En ajoutant, au 1er alinéa de l'article 3.3.2.1, le 4e paragraphe suivant :

« 4. l'affichage est limité à une seule enseigne extérieure. »

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi

ADOPTÉ À SAINTE-HÉLÈNE-DE-KAMOURASKA, CE 13^E JOUR D'AVRIL 2021.

Louise Hémond, maire

Maude Pichereau, directrice générale et secrétaire-trésorière

Dépôt du projet de règlement le 9 février 2021
Adoption du premier projet de règlement le 9 février 2021
Publication d'un avis annonçant la consultation publique le 17 février 2021
Période de consultation publique (15 jours) se terminant le 9 mars 2021
Avis de motion le 9 mars 2021
Adoption du deuxième projet de règlement le 9 mars 2021
Adopté le 13 avril 2021
Approuvé par la MRC le 27 mai 2021
Entrée en vigueur (promulgation) le 31 mai 2021